

“ juge en chef est de trop, à raison de ce qu'il n'a pas de fonctions spéciales à remplir. Les nominations de juges *ad hoc* sont ordinairement faites par le greffier de la Cour, en remplissant des blancs préparés d'avance. Il n'est pas même “Sir Oracle” et ses priviléges consistent dans la préséance non acquise par l'ancienneté, et dans la félicité (pleasing douceur) d'un surplus de traitement de \$1000 par année. En Angleterre,—pauvre Angleterre!—un mouvement s'est fait pour abolir cette distinction inutile et odieuse (*invidious*)—pour les juges puinés sans doute!—le Parlement anglais, probablement pour procurer aux ministres une occasion de satisfaire l'ambition des officiers en loi à leur sortie d'office, l'a conservée. Mais comme nous devons avoir un avocat général parce que le temps des officiers en loi est absorbé par la politique, il ne peut pas y avoir de prétexte ici, pour leur donner d'avancement.” Donc le grade de juge-en-chef doit être aboli dans la Province.

Après avoir fait cette tirade, le savant critique s'est sans doute aperçu de l'inconvenance du procédé d'un juge puiné qui reproche au juge en chef du tribunal auquel il appartient, un traitement qu'il ne gagne pas et une préséance mal acquise, et il se disculpe dans une note de toute intention malveillante à l'égard des deux juges-en-chef actuels, méritant suivant lui et selon moi, les honneurs qui leur sont conférés. “Mais il n'en a pas toujours été ainsi, ajoute-t'il, et nous n'avons pas d'assurance qu'à l'avenir, ces dignités seront conférées à bon escient.”

La bonne opinion que j'ai des juges-en-chef actuels ne peut cependant m'engager à donner raison aux soupçons que le critique jette sur les titres de leurs devanciers à cet honneur. Je ne puis au contraire, refuser à ces derniers, l'hommage d'un bon souvenir et le tribut d'une juste appréciation de leur mérite. En sera-t-il ainsi dans l'avenir, c'est ce qu'une étroite et jalouse inquiétude peut seul